49e ANNEE. — N° 110 VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1909.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

PAS DANGEREUX !

Pour le croire, il faut le voir ! C'est ce qu'on a coutume de répliquer à l'annonce d'un fait dont l'impossibilité paraît flagrante ! C'est ce que nos lecteurs pourraient dire de certaines affirmations que nous leur rapportons après les avoir lues dans la presse réactionnaire. Et pourtant nous n'inventons rien. Mais l'audace, ou plutôt — pour employer une expression populaire qui dit bien ce qu'elle veut dire — le « culot » de cette presse cléricale est tel qu'on en reste parfois stupéfait. On a beau le voir, on a peine à y croire. Je vais vous mettre tout de suite au courant de ce qui provoque de ma part ces réflexions et vous jugerez qu'elles ne sont pas exagérées. Je viens de lire dans un journal clérical que la République, entre autres forfaits, a supprimé la liberté de la presse !

La chose, je vous assure, est écrite en toutes lettres et rien n'indique que l'auteur de l'article ait voulu rire en l'écrivant.

Que peuvent bien penser — si tant est qu'ils pensent quelque chose — les lecteurs des journaux cléricaux quand ils se trouvent en face de pareilles affirmations ? Le journaliste ne s'est peut-être pas rendu compte qu'il est lui-même, en personne, la preuve vivante du mensonge qu'il profère ! Ou bien il a une telle confiance dans la crédulité de sa clientèle qu'il se permet avec elle toute les fantaisies !... Quant au lecteur, — qui lit que la presse n'est pas libre dans une presse où chaque jour le gouvernement républicain est attaqué comme jamais gouvernement ne le fut, — a-t-il quelque idée de la mystification humiliante dont il est victime ?

Il semble que la protestation devrait lui monter spontanément aux lèvres, comme un cri d'honnêteté, comme un simple hommage rendu à la vérité : « Mais si la presse n'était pas libre, vous n'existeriez pas ! » Il semble qu'il devrait en concevoir quelque défiance et quelque colère à l'égard de gens qui doutent de son intelligence et de son bon sens au point de lui raconter de pareilles bourdes !

« Mais enfin, devrait-il se dire, on se moque donc de moi ! Il suffit d'ouvrir les yeux et de savoir lire pour constater que jamais, en aucun temps et dans aucun pays, la liberté de la presse ne fut aussi grande. Si mon journal émet la prétention de me faire croire le contraire, c'est qu'il me considère comme il capable de raisonner. En un mot comme en cent, c'est qu'il me prend pour un imbécile ! »

Cette impression est-elle ressentie par les lecteurs de la presse cléricale ? Il a bien fallu qu'il se produisit chaque jour et pendant de nombreuses années des phénomènes de désaffection de ce genre pour qu'un parti, si puissant en France il n'y a pas plus d'un demi-siècle, soit tombé où il en est !

Evidemment, pour nier que la République a donné à tous les citoyens, amis ou adversaires, la plus entière liberté de critique et de contrôle ; pour nier qu'elle a accordé la plus complète liberté d'exprimer toutes les opinions ; pour nier qu'elle a concédé à tous les Français les moyens légaux de s'organiser pour répandre et faire connaître leurs idées, il faut être de mauvaise foi !

Mais cela ne peut pas avoir de conséquences fâcheuses. Le mensonge funeste est celui qui se glisse, s'insinue doucement et à petites doses. Il imprègne peu à peu l'esprit public ; il en prend possession par une conquête lente et progressive. Son action est infiniment redoutable. Mais dès qu'il atteint une certaine taille, il n'est plus dangereux. Le bon sens général en fait immédiatement justice.

Celui qui consiste à accuser la République d'être un régime d'oppression est de ces derniers. Des campagnes de ce genre sont si évidemment contraires à la réalité des faits que la grande majorité des citoyens ne peut pas s'y laisser prendre. Au lieu de discréditer la République contre qui elles sont menées, elles discréditent les hommes et les partis qui les mènent. Et c'est pourquoi nous en parlons !

Emile LAPORTE.

Guillaume II et les peintres

Guillaume II a, au moins, un point de commun avec Louis XIV : il abhorre le réalisme en art. Volontiers, s'il voyait dans un de ses châteaux des œuvres inspirées par le spectacle de la vie ordinaire, il dirait, comme le Grand Roi, quand il aperçut les tableaux de David Téniers le Jeune, qu'on avait, à son insu, placés à Versailles : « Otez-moi ces magots-là ! » Napoléon Ier n'aimait pas non plus l'art réaliste.

L'empereur d'Allemagne ne comprend que l'art idéaliste ; il vient de le déclarer une fois de plus en inaugurant, à Munich, une salle consacrée à Franz von Leubach, qui fut un peintre selon son cœur. D'après lui, l'artiste doit se proposer non de représenter la vie dans sa banalité, sa vulgarité et ses tristesses, mais d'élever ses contemporains « au-dessus de l'existence journalière, et cela sous l'influence de l'esthétique, avec un sens clair et une haute conception de la flamme de l'idéal ». Il considère que la tâche de l'artiste doit être « de fortifier et de cultiver dans le peuple le sentiment de la beauté ».

Guillaume II considère la peinture en empereur.

CRIMINALITÉ

Tandis qu'en France l'accroissement du nombre des grands crimes nécessite souvent une session supplémentaire de la cour d'assises, il est un pays où cette criminalité, nous dit M. Julien Decrais, fait presque complètement défaut, c'est le Pays de Galles.

Le Pays de Galles ne compte pas moins de 1.360.515 habitants ; la vie manufacturière, qui a remplacé en partie l'élevage, y est intense ; quant à Cardiff, sa capitale, qui, en 1801, possédait 1.018 habitants, elle en compte aujourd'hui 200.000. C'est, après Newcastle, le premier port de l'Angleterre pour l'exportation du charbon, dont les mines couvrent une étendue de 350.000 hectares environ. D'autres mines fournissent le plomb, le fer et le cuivre.

Malgré toutes ces causes de dégénérescence morale qu'apporte d'ordinaire l'industrialisation d'un pays, les Gallois, chez qui l'alcoolisme est vigoureusement combattu par le clergé autochtone, sont demeurés réfractaires à l'infection criminelle. Sans doute, ils sont de leur nature matois et madrés en affaires, au delà de tout, querelleurs et chicaniers comme des Normands, et les tribunaux civils ont souvent fort à faire pour régler les dissidents têtus où ils se complaisent ; mais ce déversoir leur suffit. Les tribunaux correctionnels et les cours d'assises chôment le plus souvent, et l'un des juges de Cardiff pouvait récemment constater avec admiration que, durant les deux ans depuis lesquels il exerçait sa charge, dans trois comtés, il n'avait eu à punir que 6 coupables. Couramment, la session ordinaire des assises dure cinq minutes, le temps de signifier aux jurés que, le banc des accusés étant vide, ils sont, de leur côté, immédiatement libres de s'en retourner chez eux.

Heureux pays !

L'animal volant

Ce n'est pas d'un de nos aviateurs qu'il s'agit, mais d'un écureuil fort curieux, qui est capable d'accomplir des vols de 40 à 50 mètres sans toucher terre.

L'écureuil de Norfolk, tel est son nom, possède, le long de ses flancs velus, une membrane élastique allant des pattes de devant aux pattes de derrière, et dilatable à volonté. Au moment où l'animal prend son élan, la membrane s'étend en parachute, le magnifique panache de la queue remplit l'office de gouvernail et permet à l'écureuil de modifier sa direction.

Un journal de Saint-Pétersbourg raconte à cet égard un fait curieux.

Des matelots, faisant voile pour l'Australie, avaient avec eux un joli écureuil de Norfolk qui se sentait à bord comme chez lui. Son emplacement favori était le sommet du grand mât. Un jour de grosse mer, un matelot, craignant pour son petit protégé les oscillations trop brusques du bateau, voulut aller le saisir. L'écureuil fit un bond pour s'esquiver, mais à ce moment même le bateau s'inclinait si fortement que la petite bête allait tomber à la mer, lorsque, par un savant coup de queue, elle décrivit en l'air un crochet qui la ramenait saine et sauve sur le pont, comme un aéroplane.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les Riffains en pleine déroute

La diane sonna le 21 septembre dans tous les camps, et l'ordre fut donné de se préparer à partir pour les opérations.

Les soldats lancèrent de vibrants vivats en l'honneur de l'Espagne et du roi.

A 5 heures, les troupes se mirent en mouvement et allèrent se concentrer dans la plaine de Rostrogordo, où le général Marina, à la tête d'un état-major, et escorté par un escadron de chasseurs, les passa en revue aux accords de la marche royale. Puis, les deux colonnes se formèrent sous les ordres des généraux del Réal et Tovar ; elles comprenaient vingt et une compagnies d'infanterie et de chasseurs à pied, deux escadrons et une batterie d'artillerie et diverses batteries de montagne.

Quelques minutes avant 7 heures, le général Marina donna l'ordre du départ.

A ce moment, le fort de Camellos, les batteries de Mélilla et les camps de Cabrerizas et de Sidi-Guariach ouvrirent un feu très vif sur les Beni-Sicar. Les obus semèrent la panique parmi tous les douars, dont les habitants hissèrent bientôt les drapeaux blancs, abandonnant leurs gourbis, fuyant avec leurs familles et leurs bestiaux vers les camps espagnols pour y demander abri et protection.

Cependant, les colonnes de Réal et Tovar poursuivaient leur marche ; elles ouvrirent, à 8 heures, un feu nourri sur les avant-gardes ennemies. La fusillade continua jusqu'à 2 heures, soutenue fréquemment par les obusiers du fort Camellos.

Les deux colonnes commandées par les généraux del Réal et Tavar ont occupé le cap de Heurta. L'ennemi a subi de grandes pertes. Les pertes espagnoles sont d'un tué et vingt-huit blessés.

Les navires de guerre ont appuyé les opérations depuis Punta-Négri.

Suivant les informations reçues par les journaux de Melilla, le combat a été livré sur un terrain excessivement accidenté et difficile. Les soldats ont fait preuve d'un entrain admirable.

De leur côté, les Riffains ont opposé une résistance acharnée. Le terrain a été conquis pied à pied. La cavalerie a dû charger à plusieurs reprises. Des corps-à-corps ont même eu lieu à certains moments.

Il y a eu 2 officiers morts, 22 officiers blessés et 70 soldats morts du côté des Espagnols.

Les pertes des ennemis sont des plus importantes.

Les Projets de M. Clemenceau

Interviewé par un de nos confrères parisiens, M. Clemenceau a annoncé son prochain départ pour l'Angleterre ; puis il fera cet hiver un voyage en Egypte.

Il s'est refusé à faire des déclarations politiques, parce qu'il ne veut pas troubler le travail de son successeur. Il n'écrira cet hiver dans aucun journal, et n'aspire qu'au repos.

Cependant, comme son interlocuteur lui parlait élection, l'ancien président du conseil a déclaré qu'il est plus que jamais convaincu qu'il ne fallait rien changer au mode actuel de scrutin, qui a fait ses preuves, alors qu'on ne sait quelles surprises pourrait réserver le scrutin de liste.

Le Convent maçonnique

Les délégués des loges maçonniques affiliées au rite du Grand-Orient de France se sont réunis lundi, au siège social, rue Cadet. Le bureau provisoire installé par le conseil de l'ordre se composait de MM. Lafferre, député de l'Hérault, président ; Jourde, député de la Gironde et Alfred Fayre, député, assesseurs ; l'ingénieur Sincholle faisait office de questeur.

Le convent procède à l'élection de son bureau définitif, M. Corneau, un des chefs du parti radical dans les Ardennes, est nommé président à la quasi-unanimité. La lutte a été plus vive pour les surveillants, assesseurs du président. M. Bachelet, de Paris, fut battu à une faible majorité par M. Maréchaux, imprimeur et militant radical très actif dans la Seine-et-Oise, où il lutte avec âpreté pour arracher à M. Lebaudy son fief électoral. L'élection du second surveillant donna lieu à une lutte entre le Maconnais, représenté par M. Paillard, et le Midi, qui présentait M. Dupré, de Béziers. Ce dernier obtint quelques voix de plus que son concurrent et fut élu.

M. Lahy, préparateur à la Sorbonne, professeur de sciences, directeur de l'Œuvre des Conférences du Dimanche, a été nommé orateur adjoint. Le bureau fut complété par le Parisien Milon, élu secrétaire, et par le Bordelais Eissen, qui fut élu adjoint. Enfin, le vénérable M. Blanchon, conseiller général de la Seine, fut élu grand expert à l'unanimité.

Avant la constitution du nouveau bureau, M. Lafferre, président provisoire, donne lecture de deux projets de vœux flétrissant le gouvernement espagnol, la réaction religieuse et capitaliste, et faisant appel à tous les hommes libres et à tous les amis de l'humanité pour arracher Ferrer et les 3.000 prisonniers de Montjuich aux griffes de leurs bourreaux. Ces deux vœux différant simplement par leur rédaction sont renvoyés au conseil de l'ordre pour en unifier la pensée et le texte.

Un scandale au ministère des finances

Un inspecteur général des finances, qui procédait à une tournée de vérification, vient de découvrir dans les bureaux du trésor, des titres qui avaient été falsifiés. C'est ainsi qu'un titre d'une valeur de trois francs de rente avait, à la suite d'un lavage habile, été transformé en un titre de 3.000 francs de rente ; un autre de même valeur, et par le même procédé, aurait été porté à huit mille francs.

L'inspecteur général des finances a saisi immédiatement de cette grave affaire, le ministre des finances, qui a aussitôt adressé au parquet, une plainte contre inconnu.

Une enquête est ouverte.

La découverte du pôle

Le paquebot « Oscar-II » ayant à bord le docteur Cook, est arrivé à la station de quarantaine où il a été rejoint par le vapeur « Grand-Republic » à bord duquel se trouvaient les membres du Comité de réception, les autorités municipales et un grand nombre d'amis de l'explorateur.

Le docteur Cook a refusé de discuter l'attitude du commandant Peary. Il a exprimé ses regrets que sa femme n'ait pu le rejoindre.

Hier soir le docteur Cook a publié une déclaration dans laquelle il répète à nouveau qu'il a bien atteint le Pôle. L'attitude des personnes qui doutent de lui s'explique, suivant lui par l'ignorance où elles sont de documents précis qui sont en sa possession. L'explorateur est décidé à accepter le verdict de juges compétents. Il rappelle enfin sa promesse d'amener en Amérique les témoins qui prouveront qu'il a bien atteint le Pôle.

L'Exploration de l'Hubson
Le Centenaire de Fulton

Le ministère de la marine communique la note suivante :

« Les trois cuirassés « Justice », « Liberté » et « Vérité », qui représentent la France aux fêtes Hulson-Fulton, sont arrivés mardi après avoir fait la traversée sans aucun incident, à la vitesse moyenne de 16 nœuds. C'est une des plus belles vitesses atteintes jusqu'à ce jour dans la marine militaire par une division de cuirassés, pour une traversée d'aussi longue durée.

» Ces trois cuirassés ont quitté Brest le 12 septembre, à une heure de l'après-midi, et sont arrivés à New-York le 20, à une heure du matin ; ils ont accompli la traversée en moins de huit jours.

» Il y a lieu de faire remarquer que la totalité des appareils évaporatoires n'a pas été employée pendant la navigation, et que par suite la vitesse aurait pu facilement être accrue.

» Ajoutons que l'escadre a reçu un chaleureux accueil des New-Yorkais et a été saluée par les sirènes, tandis que des milliers de mouchoirs étaient agités sur les quais par les membres de la colonie française et des Américains amis. »

On sait que cette division navale va prendre part à New-York, aux fêtes commémoratives du tricentenaire de l'exploration de l'Hubson et du centenaire de Fulton.

Indo-Chine

Le journal « le Courrier d'Haïphong », publie les détails suivants concernant divers engagements avec les pirates déjà signalés :

« Le combat eut lieu le 14 à Bach-Da-Dura, de deux heures de l'après midi jusqu'au lendemain au petit jour. A la faveur de la nuit et profitant d'un orage, les pirates purent s'enfuir sous la direction de Ba-Bien, lieutenant du De Tham, après avoir incendié le village. Au cours de cet engagement, nous eûmes un partisan tué, et un officier, le lieutenant Braune, blessé par deux balles, ainsi que deux soldats blessés.

» Le lendemain, dans la nuit du 15 au 16 août, nous eûmes un autre engagement avec les mêmes bandes qui se trouvaient à Kin-Tien. Elles venaient de mettre le feu au village de Dong-Anh. Après une série d'engagements où nos partisans, la milice, les tirailleurs, les légionnaires et l'artillerie, soit en tout six cents fusils, luttèrent de six heures du matin à la nuit contre les pirates, ces derniers purent s'enfuir vers Thuhong-Yen. Au cours de cet engagement, nous avons eu quatre tués, dont un caporal de tirailleurs, et neuf blessés, parmi lesquels le lieutenant Terraz. »

Les Révélations du Cinématographe

Il y avait foule lundi soir dans un des cinématographes de la rue de la Gaîté, à Montparnasse. Les scènes se déroulaient avec rapidité sur l'écran, et les spectateurs, intéressés, applaudissaient tour à tour le hardi marin qui fit le tour du monde, une expérience d'aviation ou les mésaventures du marchand de vins à qui les clients jouent des tours pendables.

Tout à coup, alors que la vue cinématographique représentait les différentes péripéties de la semaine d'aviation de Reims, un cri perçant d'effroi retentit en même temps qu'une jeune femme roulait à terre terrassée par une violente crise de nerfs. A ses côtés, le mari en proie à une visible surexcitation, avait peine à maîtriser sa colère.

« La misérable ! dit-il à ses voisins. Je viens de la reconnaître sur l'écran, attablée au buffet du champ d'aviation en galante compagnie, alors que je la croyais chez des parents de province pendant que j'effectuais une période militaire de vingt-huit jours ».

Il fallut suspendre la représentation et conduire la malade dans une pharmacie voisine au milieu d'un public considérable qu'amusaient les malédicitons du mari.

Cette aventure ne devait pas tarder à avoir un dénouement qui faillit tourner au tragique. A peine les époux avaient-ils regagné leur domicile, rue de la Tombe-Issoire, qu'une scène très vive éclata. Le mari reprocha en termes sévères à sa femme d'avoir une conduite scandaleuse et de profiter de son absence pour renouer une vieille liaison que l'épouse avait rompue avant son mariage.

L'infidèle accueillit cette mercuriale d'un ton narquois. Plus le mari outragé haussait la voix et se laissait emporter par la colère, plus elle haussait les épaules et le narguait en riant aux éclats. Fou de rage, il saisit un revolver qui se trouvait sur la table de nuit de la chambre à coucher et en tira un coup dans la direction de son épouse qui, par miracle, ne fut pas atteinte.

Mais l'émotion éprouvée par celle-ci fut si forte qu'elle s'abattit lourdement sur le plancher. Croyant l'avoir mortellement blessée, le meurtrier descendit précipitamment l'escalier, et, courant à toute haleine, alla se constituer prisonnier entre les mains de M. Boissac, commissaire de police du Petit-Montrouge.

Le commissaire de police ouvrit une enquête, et les faits n'étant pas aussi graves que le racontait le voyageur de commerce, il remit ce dernier en liberté provisoire en lui faisant promettre de retourner sagement auprès de sa femme et de lui pardonner.

Petites Nouvelles

Le président de la République vient de commuer en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée par la Cour d'Assises de Guelma contre un arabe coupable d'assassinat.

— Le gouvernement de la République a été informé de l'adhésion de la Serbie à l'acte de Bruxelles du 14 Décembre 1900, additionnel à la convention internationale signée à Paris le 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle.

— On annonce la mort de M. Marsoulan, doyen des conseillers municipaux de Paris. Il était né à Paris en 1839 et représentait le quartier du Bel-Air depuis 1874.

— Deux cas d'empoisonnement par les champignons viennent de se produire à Remiremont. Mme Justine Clorery, âgée de 55 ans, a succombé après d'horribles souffrances.

— Le cotre *Aurore* a fait naufrage au large des Salins d'Hyères, au cours d'une rafale. L'équipage a pu être recueilli par un voilier qui se rendait en Italie.

— Le célèbre naturaliste Williams Johns, parti il y a quelque temps pour explorer les forêts vierges de Costa Rica, vient de périr avec son guide dans cette expédition. Tous deux ont été attaqués et égorgés par une bande de jaguars. A côté des corps des hommes on a trouvé trois cadavres de jaguars. Le carnet de l'explorateur a été retrouvé.

— M. Millerand a l'intention de créer aux Etats-Unis pour les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées une sorte d'institution analogue à ce qu'est pour les artistes notre école de Rome.

— On annonce le décès à Sommepy à l'âge de 104 ans, de Mme Montargot. Jusqu'à sa mort elle avait conservé sa parfaite lucidité.

— On annonce la mort à l'âge de 86 ans de Mlle Scriwanesk, une comédienne qui eut son heure de célébrité.

CHRONIQUE LOCALE

TABACS

Voir en 4e page le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la Mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en **1910**.

CAHORS

Même camelote

« Encore une action d'éclat » écrit X. Pinxit, du *Quercinois*, en relatant une affaire de vol dont le triste héros est un instituteur laïque de Montpellier, Georges Courtois.

Cet instituteur pénétra dans une maison et fut surpris au moment où il fracturait une armoire.

Arrêté, il fut écroué à la prison de Montpellier où il attend sa comparution devant les tribunaux.

Ce fait divers qui sort de la banalité des faits divers parce que le voleur est instituteur laïque, est souligné par X. Pinxit qui conclut presque joyeusement par cette phrase : « Décidément cet initiateur à la vie de l'esprit des enfants est un joli coco, qu'on devrait loger au Panthéon de la camelote laïque. »

Ce Courtois est en prison : ce Panthéon-là lui suffit et nous ne comprenons pas pourquoi X. Pinxit voudrait que les républicains, que les amis de l'enseignement prissent la défense d'un malfaiteur.

Pour nous, cet instituteur n'est pas un personnage intéressant : c'est un voleur. Il subira le sort réservé aux voleurs.

Mais il n'est pas plus coupable, plus misérable que les individus qui pour des crimes identiques sont aujourd'hui ses compagnons de geôle.

Et qui sait si parmi ses nouveaux compagnons, il ne s'en trouve pas deux ou trois, même un seul, qui fief-fés cléricaux, purgent en même temps une peine infamante.

Quelle différence X. Pinxit fera-t-il entre ceux-là et l'instituteur laïque.

Dans les prisons, dans les maisons centrales, il y a plus que des anciens élèves « des écoles sans Dieu ! »

Pour nous, nous ne faisons pas de différence entre les uns et les autres. Courtois, l'instituteur, est un voleur : il appartient à la justice de le frapper au même titre que tout autre malfaiteur ayant commis un délit identique.

Contrairement à ce que font les cléricaux qui cherchent à innocenter leurs amis inculpés dans de sales affaires, les républicains abandonnent à la justice, les amis réellement coupables de méfaits.

C'est ainsi que cela devrait être toujours et dans tous les partis : nous ne trouvons aucune excuse aux exploits de Courtois pas plus qu'à ceux de cette jeune voleuse, la si bonne patriote et si aimable amie des camelots du Roy dont nous parlions tout récemment.

Voleurs fleurdelysés, voleurs cléricaux, voleurs laïques, c'est pour nous toujours de la même camelote, de la sale camelote.

LOUIS BONNET.

La rentrée du 7e

Dès l'aube, le 7e cantonné à Montpezat est debout, prêt à partir : les braves pioupious qui ont déjà pas mal de kilomètres dans les jambes sont guillerets car il leur tarde de regagner le casernement.

La classe pour beaucoup est arrivée, et dans tous les cas, pour les autres, c'est le repos pendant quelques semaines.

Aux officiers, aux sous-officiers il tarde de rentrer dans la famille.

C'est la dernière étape : 28 kilomètres.

Elle s'accomplit doucement, sans trop se fatiguer : les chansons du troupier en marche, les lazzis, les grosses plaisanteries font paraître la route moins longue.

A 10 heures, Cahors est en vue ; un repos de dix minutes, à l'entrée de St-Georges : le temps de remonter le sac, de s'astiquer un peu et à 10 h. et demie, le régiment de fer grimpe aux accents d'un entraînant pas redoublé le rude boulevard.

Les établissements publics sont pavoisés, une foule énorme se presse, formant la haie devant laquelle défilent d'un pas rapide, léger, les braves troupiers.

A 11 heures, chaque soldat a regagné la chambre pour prendre enfin un bon repos qu'il a bien gagné.

Les Réformes Postales

Le ministère des travaux publics, des postes et télégraphes communique la note suivante :

« Le public s'est plaint à maintes reprises de la longue attente qui lui est imposée aux guichets des bureaux de poste, plus particulièrement aux heures des courriers du soir. Pour mettre fin à cet état de choses, M. Millerand, ministre des travaux publics, des postes et télégraphes, a décidé, dès son arrivée, de mettre à l'étude une réforme générale du fonctionnement des bureaux postaux, réforme pour laquelle on s'inspirera de ce qui a été fait à l'étranger, et notamment en Suisse. Mais, d'autre part, sans plus attendre, le ministre a prescrit l'application immédiate d'un certain nombre de mesures qui auront pour effet d'améliorer sensiblement la situation actuelle.

» C'est ainsi qu'à partir du 16 octobre prochain, les opérations postales auxquelles donne lieu l'envoi d'une lettre chargée ou recommandée s'effectueront pour la plupart en dehors de l'expéditeur, jusqu'ici tenu d'y assister. L'agent de service au guichet aura seulement à percevoir ou à contrôler l'affranchissement de l'objet présenté. Sans remplir aucune autre formalité, il délivrera à l'expéditeur un récepissé mentionnant la nature de l'envoi, le nom du destinataire et le lieu de destination. Grâce à cette nouvelle organisation du service, et par le seul fait que l'attente imposée à chaque expéditeur ne dépassera pas quelques secondes, l'encombrement cessera aux abords des guichets.

» Il faut en moyenne aujourd'hui à l'agent des postes deux minutes pour effectuer l'enregistrement et l'affranchissement d'une lettre recommandée ou chargée.

» Dans la circulaire qu'il a adressée au personnel de son administration, pour l'informer des nouvelles conditions de dépôt des objets chargés et recommandés, M. Millerand fait un pressant appel au dévouement proprofessionnel du personnel et l'invite à fournir au public, avec empressement et courtoisie, tous les renseignements dont il aura besoin.

» Je compte sur la bonne volonté de tous, dit-il, pour la réalisation d'une réforme dont le service postal tirera un grand bénéfice moral à raison de la satisfaction qu'elle donnera à sa clientèle. Je fais spécialement appel aux receveurs et aux commis-principaux. C'est à eux, particulièrement, qu'il appartiendra de renseigner le public sur le but poursuivi et d'attirer son attention sur les heureux effets des mesures prises. Ils devront guider leur personnel de manière à éviter les fausses manœuvres dans les premiers temps. Les directeurs et les inspecteurs veilleront à ce que tout le nécessaire soit fait à cet égard.

» Avec le système nouveau, on compte qu'il ne faudra plus que quinze secondes, si l'objet est présenté affranchi, et vingt-cinq si l'employé est obligé d'y apposer des timbres, ce qui permettra de donner satisfaction dans le même laps de temps à quatre expéditeurs au lieu d'un. Toutefois, ce résultat ne pourra être obtenu qu'avec la collaboration du public. Si l'adresse du destinataire seule figure sur la lettre recommandée ou chargée, l'expéditeur devra, en effet, inscrire son nom et son adresse sur l'un des bulletins à cet usage mis à sa disposition, bulletin qu'il remettra à l'employé en même temps que l'objet. »

Dépôt de remonte

Le comité d'achat du dépôt de remonte d'Aurillac se rendra à Figeac le lundi 18 octobre à 8 h. du matin, (avenue de la Gare), et à Gramat le mardi 19 octobre à 8 h. du matin, (champ de foire).

Probité

Ces jours derniers le jeune Roucanière Firmin, demeurant à St-Georges, a trouvé sur la voie publique une montre en or d'une grande valeur.

Le jeune Roucanière en informa la police.

Peu après une dame des environs se présenta au bureau de police pour déclarer qu'elle avait perdu une montre en or.

C'était celle qu'avait trouvé le jeune Roucanière qui la rendit aussitôt.

Félicitations à l'honnête jeune homme pour cet acte de probité.

Une donation

Dans un article de la *Dépêche*, M. Edouard Rarancourt annonce que notre distingué compatriote, M. Fenaille, vient de faire don à l'Etat du château artistique de Montals, dans le Lot, pour l'acquisition et la décoration duquel il a, dit-on, dépensé plusieurs millions.

On ne saurait trop féliciter M. Fenaille, dont ses voisins de Montrozier connaissent et apprécient la générosité, de faire un si bel et si noble emploi de sa magnifique fortune.

Accident

Avant-hier, M. Loubières, ouvrier à l'abattoir, était occupé à dépecer un quartier de viande.

Malheureusement, le coutelas dont il se servait glissa sur un os et s'enfonça dans la main avec laquelle Loubières maintenait le quartier.

La main fut traversée de part en part, la blessure était grave et nécessita des soins qui lui furent donnés à la pharmacie de la Croix-Rouge où Loubières avait été conduit.

Plusieurs jours de repos seront nécessaires à Loubières qui souffre beaucoup de sa blessure.

CIRQUE PRINTANIA

Elle : Allo ! Allo ! le 22, 44 ?

L'Employé : Oui Madame, restez à l'appareil, on vous cause.

Elle : Allo ! c'est toi, Gaston ?

Lui : Allo ! oui c'est moi mon amour. C'est gentil à toi de venir me surprendre par téléphone. Je pensais à toi. Allo ! Mademoiselle, ne nous coupez pas, nous causons. Allo je t'écoute ma chérie, qu'y a-t-il ?

Elle : Il y a du nouveau, la ville est presque en révolution.

Lui : Tu plaisantes !

Elle : Pas du tout !

Lui : Parle, pourquoi tout ce mystère !

Elle : Tu ne vas pas me gronder, dis mon grand ?

Lui : Non, mais parle que diable !

Elle : Eh bien voilà. J'ai invité ma sœur et son mari à venir passer quelques jours à la maison.

Lui : Tu as bien fait.

Elle : Avec les enfants.

Lui : Evidemment.

Elle : Tu n'es pas fâché ?

Lui : Pourquoi le serais-je ! invite qui tu voudras, excepté cependant.....

Elle : Ma mère !

Lui : Tu l'as dit chérie. Mais est-ce pour assister à une révolution que tu invites ta famille ?

Elle : Oh non, tu ne voudrais pas !

Lui : Alors je ne comprends plus. Explique toi !

Elle : Eh bien voilà ! la révolution que je t'ai annoncée est des plus agréables. Il faut que tu rentres pour nous conduire aux représentations du Cirque Printania dont on dit le plus grand bien.

Lui : C'est çà ta révolution, heureusement, je la préfère à l'autre, alors c'est entendu, tu sais que je suis un mari modèle. Je n'ai rien à te refuser, je rentrerai.

Elle : Maintenant encore un mot

La Téléphoniste : Terminé !

Lui : Oh ! la la, on coupe toujours quand il ne faut pas, ma femme n'a pas eu le temps de me dire à quelle date le Cirque Printania serait à Cahors

La Téléphoniste : Je vais vous le dire.

Le Cirque Printania séjournera à Cahors du 2 au 7 octobre 1909.

Lui : Merci Mademoiselle, J'irai le voir.

La Téléphoniste : Moi aussi.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 Septembre, 1 h. 45 s.

Commission du budget

La Commission du budget s'est réunie ce matin : elle a entendu le ministre de la marine qui a déclaré qu'aucune suppression de crédit ne pourrait être opérée dans son département.

M. Cochery a envoyé au directeur des douanes des instructions nouvelles pour améliorer l'exercice des formalités douanières.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 Septembre, 1 h. 32 s.

Terrible orage

Un orage épouvantable a éclaté la nuit dernière à Nice. Le torrent Magnan a débordé dans le quartier Madeleine.

Les eaux ont emporté les nommés Auguste Alziari, Jules Millino et Daniel Anaclet ; le corps de Alziari a été retrouvé dans la matinée, celui de Anaclet manque encore, quant à Millino, il put être sauvé.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Comice agricole. — Le concours cantonal organisé par le comice agricole du canton de Castelnau-Montratier a eu lieu dimanche 19 septembre.

Le jury était composé de MM. Quercy, professeur départemental d'agriculture ; Deltil, vétérinaire départemental ; Dalet, propriétaire au Montat ; Rigal, propriétaire à Espère ; Girma, conservateur de la Société d'agriculture du Lot.

Voici la liste des récompenses :

Première catégorie, espèce bovine. — Taureaux : 1er prix, 30 fr., M. Albert Correch, Pech de Froubert ; 2e, 20 fr., M. Boyé, Coupet ; 3e, M. Brugel, Lafigayrade.

Vaches pleines ou suitées : Premier prix d'honneur, médaille d'argent, M. Périer de Féral, Castelnau ; 2e, 20 fr., M. Desseaux, à Blayon ; 3e, 15 fr., M. Bonnet, bordier, Laure ; 4e, 10 fr., M. Reygasse, la Remise ; 5e, 5 fr., M. Guimard, fermier, Fraysse.

Premier prix supplémentaire, 5 fr., M. Rigal, Esclapiers ; 2e, 5 fr., M. Bouffier, Enroques ; 3e, 5 fr., M. Valez, Lasplanes ; 4e, 5 fr., Antoine Garrigues, Ganic ; 5e, 5 fr., Antoine Roques, Castelnau.

Génisses de 1 à 3 ans : 1er prix, 20 fr., M. Grufeilles, Pechet ; 2e, 15 fr., M. Cyprien Buzenac, Sainte-Alauzie ; 3e, 10 fr., M. Guignes, bordier, Truffes ; 4e, 5 fr., M. Fourniol, gendre Loubradou, Ganic ; premier supplémentaire, 5 fr., M. Laviale, bordier, Flaugnac ; 2e prix supplémentaire, 5 fr., M. Pierre Cazes, Castelnau ; 3e prix supplémentaire, 5 fr., M. Pierre Atgié, Castelnau.

Deuxième catégorie, espèce chevaline. — Juments pleines ou suitees : 1er prix, 20 fr., M. Eugène Henras, Flaugnac ; 2e, 15 fr., M. Jean Lacroix, Capnié ; 3e, 15 fr., M. Jean Miquel, Flaugnac.

Troisième catégorie, espèce ovine. — Béliers : 1er prix, 10 fr., M. Gausserès, Ramond ; 2e, 8 fr., Bouffier, Enroques ; 3e 5 fr., M. Guimard, fermier, Fraysse ; 1er prix supplémentaire, 5 fr., M. Vallez, Lasplanes ; 2e, 5 fr., Longueville, Coussol.

Brebis (lots de 5 têtes) : 1er prix, 15 fr., M. Bouffier, Enroques ; 2e, 12 fr., M. Valez, Lasplanes ; 3e, 9 f., M. Gaussères, Ramond ; 4e, 6 fr., M. Bousquet, bordier, Jouas ; premier prix supplémentaire, M. Guignes, bordier, Truffes ; 2e, 5 fr., M. Jean Longueville, Coussol.

Quatrième catégorie, espèce porcine. — Néant.

Cinquième catégorie, animaux de basse-cour. — Oies et canards : 1er prix, 5 fr., M. Ginibre, Official ; 2e, 4 fr., M. Guignes, bordier, Truffes ; 3e, 3 fr., M. Guimard, fermier, Fraysse ; 4e, 2 fr., Gausserès, Ramond ; prix supplémentaire, 2 fr., M. Pierre Andrieu, Castelnau

Sixième catégorie, volailles diverses. — Dindes, lapins, coqs, poules, pigeons, etc. : 1er prix, 6 fr., Birmen, peintre, Castelnau ; 2e, 5 fr., M. François Delfonds, Castelnau ; 3e, 4 fr., M. Ginibre, Official ; 4e, 3 fr., M. Valez, Lasplanes ; premier prix supplémentaire, 2 fr., M. Cambes, Pern ; 2e, 2 fr., M. Fagonde, Castelnau ; 3e, 2 fr., M. Andrieu, Castelnau ; 4e, 2 fr., M. Gausserès, Ramond.

7e catégorie, produits agricoles divers. — 1er prix, 6 fr., M. Antoine Reste, Castelnau ; 2e, 5 fr., M. Andrieu, Flaugnac.

Huitième catégorie, instruments agricoles. — 1er prix, réservé ; 2e, 10 fr., M. Carrié, Flaugnac ; premier prix supplémentaire, 5 fr., M. Bourthoumieux, Sainte-Alauzie.

Neuvième catégorie, vignobles. — 1er prix, médaille d'argent, M. Caumon, Castelnau ; 2e, médaille de bronze, M. Buzenac, Castelnau.

Félicitations du jury à M. Périer de Féral, pour son lot d'instruments agricoles.

***

Le soir, après le Comice, eut lieu un banquet auquel 80 convives environ assistaient.

Au dessert, des toasts furent portés.

Montclera

La foudre. — Dans la soirée de vendredi, pendant le cours du violent orage qui éclatait sur la contrée, la foudre tomba sur la maison de M. Louis Grosseries, située au Guniès.

Heureusement qu'à ce moment la maison se trouvait inhabitée, et les dégâts occasionnés par le fluide ne sont que purement matériels.

Aibas

Fâcheuse imprudence. — Dimanche vers onze heures du soir, au moment où la fête du petit hameau de la Rivière-Haute battait son plein, un accident s'est produit qui aurait pu avoir des conséquences graves par suite de l'imprudence qui arrive souvent au départ des fusées portatives.

Par suite d'un jet, la table contenant les matières inflammables prit feu et une explosion se produisit occasionnant de la stupeur et du désordre parmi les danseurs et danseuses. Le feu avait été aussitôt communiqué à la robe de Mlle X..., âgée de dix-huit ans, et sans les secours promptement apportés, un accident très grave aurait pu se produire.

Des accidents de la sorte se répètent assez souvent dans les frairies. Pourquoi ne pas apporter un peu plus de prudence dans le maniement de ces matières aussi bien chez les grandes personnes que chez les enfants. On éviterait ainsi de sérieux accidents.

Montcuq

Fête locale. — Voici le programme de la fête locale :

Samedi 25 septembre. — A six heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à huit heures, brillante retraite aux flambeaux avec baldaquin richement illuminé et avec le concours des meilleurs mirlitons de la cité ; à neuf heures, départ du ballon la « Ville-de-Montcuq » ; à neuf heures et demie, grand bal d'entraînement.

Dimanche 26. — A dix heures, tour de ville par l'orchestre et ouverture du concours de tir ; à onze heures, plantation de l'arbre de la Liberté ; à deux heures, grande cavalcade ; à quatre heures, grand bal ; à six heures et demie, apéritif-concert ; à huit heures, brillante retraite aux flambeaux ; à huit heures et demie, feu d'artifice tiré au pied du donjon ; à neuf heures, illumination des boulevards et grand bal ; à dix heures, bataille de confetti et de serpentins ; à minuit, grande farandole.

Lundi 27. — A dix heures, tour de ville en musique et continuation du concours de tir ; à deux heures, course de vélos organisée sous le patronage de la Société sportive montcuquoise ; à trois heures, jeux divers : poêle, cruche, croquants, concours de grimaces, jeu du baquet, etc. ; à quatre heures, grand bal ; à cinq heures, distribution des récompenses du concours de tir ; à huit heures, retraite au flambeaux ; à huit heures et demie, départ du ballon le « Bayard-Clément » ; à neuf heures, grand bal ; à minuit, américan-quadrille.

L'accueil le plus bienveillant est réservé aux étrangers.

N.-B. — Les courses de bicyclettes auront lieu lundi à deux heures du soir. Les engagements seront reçus chez le secrétaire jusqu'au dimanche 26 et accompagnés de la somme de 1 franc. Trois grandes courses avec prix en espèces.

Prayssac

Belle fête enfantine. — La belle journée de dimanche a permis aux nombreux visiteurs de venir jouir du surprenant spectacle qu'offraient, dans une cavalcade triomphale, les petits enfants du quartier dit des « Garabets ».

Ce fut au milieu d'un enthousiasme indescriptible que ce jeune cortège brillamment costumé fut vivement accueilli sur son passage.

Sur le parcours de la ville, des rafraîchissements furent gracieusement offerts à la jeune famille en gaieté.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 30

LES RÉPROUVÉS

Par CH. BERNARD-DEROSNE

IX

Comment Dunbar attendit son dîner

— Vous n'affirmez pas qu'il est...

— J'ai peur que si, Monsieur. Il paraît que deux moissonneurs irlandais, revenant de chez le fermier Mettfield, à cinq milles au-delà de Sainte-Croix, ont trouvé un homme étendu dans un petit ruisseau sous les arbres...

— Sous les arbres... où ?

— A l'endroit même où vous vous êtes séparé de ce M. Wilmot, Monsieur.

— Oh ! mon Dieu !... Après ?...

— L'homme était mort, Monsieur, bien mort. Ils l'ont transporté à l'auberge des « Armes du Forestier ». C'est l'endroit le plus rapproché de celui où ils l'ont trouvé ; et là, on a envoyé chercher un médecin. L'évènement a fait sensation ; mais le docteur, M. Sander, un gentleman très respectable, a dit que l'homme était resté longtemps dans l'eau et que le meurtre avait été commis depuis plusieurs heures.

— Le meurtre ! s'écria Dunbar ; mais il n'a peut-être pas été assassiné. Sa mort a pu être accidentelle. Il est peut-être tombé dans l'eau.

— Oh ! non, Monsieur, ce n'est pas cela. Il n'a pas été noyé, car le ruisseau dans lequel on l'a trouvé n'a pas trois pieds d'eau. Il a été étranglé, étranglé par derrière avec un nœud coulant ; car le nœud coulant était serré sur le derrière du cou. M. Sander, le médecin est en bas dans le vestibule ; si vous voulez le voir, il vous racontera tout. Il paraît, d'après ce qu'ont dit les deux Irlandais, que le corps a été traîné dans l'eau à l'aide de la corde. La trace de son passage existe encore sur l'herbe. Je suis désolé, Monsieur, désolé qu'un pareil malheur soit arrivé à... la personne qui vous servait.

Dunbar avait besoin de sympathie. Sa figure blanche était tournée vers le maître d'hôtel et ses yeux regardaient sans voir. Il n'avait pas eu l'air d'écouter le récit du crime qui avait été commis et pourtant il devait évidemment avoir tout entendu, car il dit tout à coup d'une voix rauque et étouffée.

— Etranglé !... et le corps traîné... dans l'eau... Qui... qui a pu commettre ce crime ?

— Ah ! voilà la question, Monsieur. Tout cela doit avoir été fait pour de l'argent, je suppose ; car il y avait sur le bord du ruisseau un portefeuille vide. Le comté est plein de vagabonds en cette saison de l'année, et quelques-uns d'entre eux ne reculent devant aucun crime pour quelques livres. Je me souviens, il y a quarante ans et plus de cela, qu'à l'époque où j'étais enfant et portais encore des tabliers, il y eut un gentleman assassiné sur la route de Tuyford, et on disait...

Mais Dunbar n'était pas d'humeur à écouter les réminiscences du maître d'hôtel. Il interrompit son histoire en respirant péniblement.

— Y-a-t-il quelque chose que je puisse faire ? Que faut-il que je fasse ? dit-il ; y a-t-il quelque chose à faire ?

— Rien, Monsieur, jusqu'à demain... L'enquête aura lieu demain, je suppose.

— Oui... oui, sans doute il y aura une enquête ?

— Une enquête ! Mais certainement Monsieur, certainement il y en aura une, répondit le maître d'hôtel.

— N'oubliez pas que je ne suis plus au courant des habitudes anglaises. Je ne sais quelles sont les démarches à faire dans un cas pareil. Ne devrait-on pas essayer de découvrir l'... l'assassin ?

— Si, Monsieur. Les constables sont déjà sur le qui vive probablement. Ils feront tous leurs efforts, comptez-y bien. Mais je crains bien, qu'en cette circonstance, le meurtrier échappe à la justice.

— Et pourquoi ?

— Parce que, voyez-vous, Monsieur, l'homme a eu du temps de reste pour se sauver, et à moins qu'il ne soit un imbécile, il doit être loin déjà ; et alors comment trouver ses traces, à l'aide de quel moyen le découvrir... à moins que vous ne puissiez constater l'identité de l'argent, de la montre, de la chaîne et de tout ce que la victime avait sur elle ?

Dunbar secoua la tête.

— Je ne sais pas même s'il avait une montre et une chaîne, dit-il ; je l'ai recontré ce matin seulement, je n'ai aucune idée de l'argent qu'il pouvait avoir sur lui.

— Vous plairait-il de voir le médecin, M. Sander ?

— Oui... non... Vous m'avez dit tout ce qu'il était nécessaire de savoir, je suppose ?

— Oui Monsieur.

— Je vais me coucher. Tout ceci m'a mis hors de moi. Attendez : est-ce bien constaté que l'homme assassiné est la personne qui m'a accompagné ici aujourd'hui ?

— Oh ! oui, Monsieur. Il n'y a pas le moindre doute. L'un des valets de la maison est allé aux « Armes du Forestier » par pure curiosité, pour ainsi dire, et il a aussitôt reconnu la victime pour le gentleman avec lequel vous êtes arrivé ici bras dessus, bras dessous, à quatre heures du soir.

Dunbar se retira dans l'appartement qui lui avait été préparé. C'était une belle chambre spacieuse, la meilleure de l'hôtel, et l'un des garçons fut mis à sa disposition.

— Comme vous êtes accoutumé à voir votre valet, vous vous trouveriez gêné pour faire votre toilette tout seul, Monsieur, avait dit le maître d'hôtel, je vais donc vous envoyer Henri.

Cet Henri, qui était un garçon actif et de bonne mine, défit le porte-manteau de Dunbar, ouvrit son splendide nécessaire de toilette et étala ses flacons en cristal à bouchons dorés, ainsi que l'attirail à barbe sur la toilette.

Dunbar s'assit dans un fauteuil devant la glace et regarda d'un air pensif son image pâle à la lueur des bougies.

Il se leva le lendemain de bonne heure et, avant déjeuner, il envoya une dépêche télégraphique à la maison de banque.

Cette dépêche adressée par Henri Maddison Dunbar à William Balderby, consistait en ces mots :

« Je vous prie de venir me rejoindre sur le champ à l'hôtel Georges, Winchester. Un terrible évènement vient d'avoir lieu et je suis vivement chagriné et embarrassé. Amenez un homme de loi avec vous. Que ma fille sache que je ne serai pas à Londres avant quelques jours. »

Pendant tout ce temps, le cadavre de l'homme assassiné gisait sur une longue table dans une chambre des « Armes du Forestier ».

Le profil roide du cadavre était parfaitement visible sous le drap qui le recouvrait ; mais la porte de la chambre où régnait la mort était fermée à clé et personne ne devait y entrer avant l'entrée de coroner.

En attendant, l'auberge des « Armes du Forestier » faisait plus d'affaires qu'elle n'en avait fait de mémoire d'homme dans le même espace de temps ; des gens entrèrent et sortirent durant toute la longue matinée, et il semblait que tous les habitants de Winchester parlaient de l'assassinat qui avait été commis dans le petit bois, près de Ste-Croix.

Henri Dunbar, assis dans sa chambre, attendait la réponse de sa dépêche télégraphique.

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Aussi les bonnes mamans qui n'avaient pas ménagé leur talent, étaient ravies autant que fières du résultat obtenu.

cœur de mère.

La soirée se termina par un bal des plus animés au milieu d'une resplendissante illumination.

L'orchestre fit merveille et le lundi la fête continua de plus belle jusqu'à une heure fort avancée.

Bravo, petits enfants ! Bien des remerciements. De votre belle et petite fête on parlera longtemps !

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la présidence de M. Gazeau, maire. Trois conseillers sont absents.

M. le Maire demande de désigner un secrétaire. M. Murat est désigné pour remplir ces fonctions et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. le Maire procède ensuite à l'installation de M. Blanc, nommé dernièrement en remplacement de M. Gaston Mirabel, invalidé.

L'enquête relative à l'achat du terrain Bruel pour l'école des filles est soumise au Conseil qui approuve, et M. Cougoule fait insérer dans la délibération une motion demandant que les formalités soient faites au plus tôt, car la promesse de vente expire en janvier prochain.

Les comptes de l'assistance médicale sont adoptés.

Avis favorable au changement des foires de Montsalès (Aveyron).

M. le docteur Cougoule demande au Conseil de prendre une délibération conforme à celle prise par le Conseil municipal de Cahors, demandant qu'un train parte de Cahors sur Capdenac, à cinq heures du matin et le soir de Capdenac sur Cahors à huit heures du soir. Adopté.

Réparation d'un chemin au Bournat. MM. Laubard et Granot sont nommés commissaires.

Pour les arbres du tour de ville, M. le Maire est autorisé à les faire abattre en payant s'il y a lieu.

M. Murat propose au Conseil d'inviter le Bureau de bienfaisance à faire cession de l'ancien couvent à la ville pour en faire un hospice.

On obtiendra ainsi de l'Etat une somme 25.000 fr. égale à sa valeur, pour les réparations, et on en fera l'affectation à l'hospice dès que les ressources le permettront. Approuvé.

M. le Maire transmettra cette demande au Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil se réunit en comité secret à trois heures et demie, et la séance est levée.

Saint-Céré

La fête locale. — Un public nombreux a pris part à nos fêtes des 18, 19 et 20 septembre. La gaieté générale ne peut rien à l'absence des forains qui pour des raisons de nous inconnues s'abstiennent cette année.

Les bals de nuit sur la place publique furent le vrai clou des réjouissances ; ils sont aujourd'hui bien entrés dans nos mœurs, et apparaissent comme le complément nécessaire de toute fête populaire.

La folle jeunesse ne les alimente pas seule ; il nous fut donné de voir de bien braves gens et de notables commerçants s'en donner à cœur joie jusqu'à une heure avancée dans la nuit.

L'Union musicale donna un superbe concert et une retraite aux flambeaux avec le concours des tambours et clairons.

Les forains installés sur la place de la République firent bonne recette. La cavalcade historique fut très goûtée du public ; aubades, jeux divers, courses, feux d'artifice, bataille de confetti, tours de ville en musique, farandoles, etc., en un mot, rien ne manqua à ces grandes fêtes, qui font honneur aux sympathiques organisateurs.

Le dimanche, le train de minuit rétabli au dernier moment, partit bondé de monde. Bien que tardive, cette décision fut favorablement accueillie ; elle permit à 250 étrangers de regagner rapidement et sans fatigue les localités voisines. Il est de toute évidence que ce n'est pas au dernier moment qu'elle aurait dû intervenir. Elle aurait dû être prise quelques jours avant la fête et être portée par la voie du journal et de l'affiche à la connaissance du public.

Bien des citoyens ne sont pas venus à nos fêtes qui s'y seraient rendus s'ils avaient su que le train les ramènerait chez eux.

Course cycliste. — Résultats de lundi dernier : distance parcourue, 16 kilomètres ; course disputée à l'occasion de nos grandes fêtes :

1er prix, 35 fr., M. Delage, d'Aurillac ; 2e prix, 15 fr., M. Souilhac, de Saint-Céré, à une longueur ; 3e prix, 10 fr., M. Gambade, de Saint-Céré, à 100 mètres ; 4e prix, M. Alvire, de St-Céré ; 5e prix, X..., de Martel ; 6e prix, M. Paul.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Trois chasseurs sans permis sont condamnés à des amendes variant de 20 à 80 francs. Un quatrième est relaxé à la suite de l'audition de plusieurs témoins venus à l'audience déclarer que le prévenu ne chassait pas.

— Charles Broteau, qui a contrevenu à la police des chemins de fer, est condamné à 50 francs d'amende.

— Un voiturier de Rocamadour, le sieur Salles, attrape 16 francs d'amende pour infraction à la police des gares.

— La femme Alayrac et sa belle-mère ont trouvé sur la voie publique, à Labastide-Murat, un porte-monnaie contenant une certaine somme. Les deux femmes se sont bien gardées de faire leur déclaration de trouvaille : elles ont préféré s'approprier l'argent. Cette absence de délicatesse leur vaut aujourd'hui quarante-huit heures de prison à chacune. Le tribunal leur accorde, toutefois, le bénéfice de la loi de sursis.

— Un jeune gamin de 13 ans, Pasquet, comparaît ensuite sous la prévention d'attentat à la pudeur sans violences. Le tribunal le condamne à quarante-huit heures de prison avec sursis. Son père, civilement responsable, quant aux frais seulement.

— Un nommé Antoine Labrousse, sans domicile fixe, est enfin condamné à huit jours de prison pour outrages aux gendarmes.

Martel

Ecole supérieure. — Le nouveau directeur de notre Ecole supérieure, M. Escande, vient de terminer son installation. Il se tiendra tous les jours à la disposition des familles, sauf du 25 au 28 courant.

Salviac

Observations astronomiques. — Dimanche dernier, M. Lacoste, instituteur à Campagnac, Mlles Lacoste, institutrices, et M. Soulié, représentant la Société astronomique de France, avaient invité leurs amis et un grand nombre d'amateurs à venir faire quelques observations sur la terrasse-observatoire de Lafage, commune de Campagnac-les-Quercy.

Les quelques privilégiés qui purent répondre à l'appel de M. Soulié purent contempler, dans un ciel parsemé d'étoiles, la planète Mars et sa neige du pôle Sud tourné vers la terre, et deux satellites nettement détachés et son anneau, le groupe des Pléiades et la nébuleuse Andromède, Vega de la Lyre, etc.

En somme, ce fut une soirée délicieuse, et nous adressons ici tous nos remerciements à M. Soulié, qui sait, avec un dévouement inlassable, donner des soirées aussi scientifiques qu'intéressantes.

Acte de courage. — Le jour de notre dernière foire, alors que la Grand'Rue était encombrée par les passants affairés, une voiture traversait la ville, et vu l'intensité de la foule, il était impossible de se garer. Un bambin de trois ans voulut à ce moment traverser la chaussée.

Infailliblement, il allait être écrasé, lorsque le jeune Etienne Despages, collégien de Brive, en vacances à Salviac, se précipita au devant du cheval et, ramenant l'enfant devers lui, l'écarta du danger imminent au péril de sa vie. Toutes nos félicitations au jeune sauveteur.

Souillac

Fêtes des 25, 26 et 27 septembre. — Programme des courses qui auront lieu à l'occasion des fêtes.

Courses pédestres. — 100 mètres plat : 1er prix, 10 fr. 2e, 5 fr. 3e, 2 fr.

110 mètres haies : 1er prix, 10 fr. 2e, 5 fr. 3e, 2 fr.

400 mètres plat : 1er prix, 10 fr. 2e, 5 fr. 3e, 3 fr.

Courses vélocipédiques. — Juniors : 1er prix, 3 fr. 2e, 2 fr. 3e, 1 fr.

Locale : 1er prix, 7 fr. 2e, 5 fr. 3e, 3 fr.

Régionale : 1er prix, 40 fr. 2e, 25 fr. 3e, 15 fr.

Honneur : Prix unique, objet d'art.

Droit d'inscription exigé 0 fr. 50 pour les courses pédestres, et 1 fr. pour les courses vélocipédiques.

Nous rappelons que le dernier délai d'inscription est fixé irrévocablement au samedi 25 septembre, que celles-ci sont reçues par M. Henri Toulzac, à Souillac.

La foire. — Grâce au beau temps, la foire de lundi 20 septembre, a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Au foirail. — Les bœufs d'attelage, de 800 à 1.000 fr. la paire ; les bœufs gras ont été payés de 64 à 70 fr. les 100 kilos ; les veaux, de 80 à 95 centimes le kilo, selon qualité.

Vente très suivie sur les doublons.

Les cochons destinés à la charcuterie de 90 à 96 fr. les 100 kilos ; les porcelets de 15 à 30 fr. la pièce, selon grosseur.

Volaille, de 80 à 85 centimes le demi-kilo, lièvres de 6 à 7 fr. ; perdreaux, de 1 fr. 25 à 2 francs, le tout la pièce.

Les œufs, 1 fr. 10 la douzaine.

Concert. — Voici le programme des morceaux qui seront joués par l'Union musicale Gourdonnaise le dimanche 26 septembre à huit heures du soir, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la fête locale :

1. Bourgogne, allégro-défilé (Choquard) ; 2. Pensée du soir, fantaisie (Coquelet) ; 3. La Marsa, marche tunisienne (Pichon) ; 4. Ouverture fantastique (Gowart) ; 5. Smartense, polka (Popy).

Gignac

Probité. — Le jour de la foire dernière, le 18, M. Pradel, facteur des postes à Gignac-Cressensac, montait à la gare de Brives vers six heures pour prendre le train, quand sur la voie publique il trouva une somme d'argent relativement importante. Il en a fait la déclaration au bureau de la gare, qui la tient à la disposition du propriétaire.

Vayrac

Election au conseil d'arrondissement. — Dimanche dernier, à deux heures du soir, M. Faurie, maire de Bétaille, candidat au conseil d'arrondissement, accompagné de M. Malvy' député, et de M. Granouillat, conseiller démissionnaire, est allé exposer son programme à la mairie de Condat.

Une partie de la population se trouvait en ce moment aux fêtes votives des communes limitrophes, mais un grand nombre d'électeurs s'étaient néanmoins rendus à la réunion pour saluer, remercier ou féliciter leur dévoué représentant à la Chambre et faire connaissance avec le futur conseiller d'arrondissement.

M. Malvy présenta d'abord M. Faurie à l'assemblée, lui affirma que ce candidat a toujours été, comme la commune de Condat, à l'avant-garde du parti républicain et qu'on peut avoir toute confiance en lui.

M. Faurie expose ensuite son programme qui est accepté avec enthousiasme. La bonne physionomie et le clair langage du candidat lui acquièrent vite la sympathie des auditeurs.

Dans une improvisation de haute envolée, le citoyen Bourdet, conseiller municipal, fait l'éloge politique du maire de Bétaille et le recommande chaudement à tous les sincères démocrates.

Quoique la réaction engage la lutte au dernier moment, M. Faurie est toujours sûr d'avoir une écrasante majorité dimanche prochain.

Voici la circulaire que M. Faurie adresse aux électeurs :

Mes chers Concitoyens

Vous êtes appelés à élire un Conseiller d'Arrondissement, Le Congrès réuni à Vayrac, le 12 septembre, a bien voulu me désigner comme candidat du parti républicain. Devant cette décision prise à l'unanimité, je n'ai pas cru devoir me dérober ; c'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Quoique le rôle d'un Conseiller d'arrondissement soit des plus modestes, je dois cependant vous dire quelles sont mes convictions politiques :

Maire de la Commune de Bétaille, dont vous connaissez l'esprit républicain de la population, je déclare très nettement avoir toujours appartenu au parti républicain radical et radical socialiste, persuadé que seul un parti d'avant-garde qui durant les dernières législatures a déjà doté le pays d'un ensemble de lois sociales, militaires et politiques, nettement démocratiques, pourra par la réalisation complète de son programme économique et social, donner satisfaction aux légitimes aspirations de nos populations républicaines, vers plus de bien-être et plus de justice.

Je n'ai pas besoin de vous dire que si je suis votre élu, ce sera avec un égal dévouement pour toutes les communes du Canton que je ferai tous mes efforts pour leur donner satisfaction dans la mesure ou mes modestes attributions pourront y contribuer.

Vive la République Radicale et Laïque !

François FAURIE,
Maire de Bétaille.

Chronique agricole

LE DÉCHAUMAGE DES TERRES

Lorsque la moisson est terminée, le premier ouvrage qui se présente dans une exploitation agricole bien dirigée est le déchaumage des terres.

Cette opération, si éminemment utile et dont les effets se font remarquer non seulement sur une récolte, mais quelquefois sur une rotation tout entière, lorsqu'elle a été faite avec soin, consiste, comme on sait, à donner un labour de 6 à 8 centimètres de profondeur immédiatement après que le sol est dépouillé de ses produits.

Tous les bons cultivateurs ont parfaitement apprécié l'importance de cette première façon donnée à la terre. Ils savent qu'en négligeant de rompre le chaume aussitôt que le sol est libre, ils s'exposent volontairement à voir les mauvaises herbes envahir les champs et compromettre ainsi le succès des récoltes futures. Il s'ensuit que, dans leur opinion, le déchaumage doit avoir le pas sur tout autre travail.

Les mauvaises herbes sont, en effet, le plus grand ennemi des plantes cultivées. Une fois qu'elles ont pris possession du sol, il est fort difficile de s'en débarrasser ; et si l'on a l'imprévoyance de pratiquer un ensemencement quelconque avant de les avoir complètement détruites, on peut compter d'avance sur une médiocre récolte. Cela est surtout vrai, lorsqu'il s'agit du chiendent : favorisées par la température, les plus petites racines, pour autant qu'elles aient conservé un reste de vie, donnent naissance à une quantité innombrable de pousses, de sorte que la reproduction s'opère d'une manière extrêmement rapide. Or, puisqu'il est généralement reconnu que toutes les terres sont plus ou moins empoisonnées de ces végétations inutiles, selon le genre de culture et de préparations auxquelles elles ont été soumises, comment se fait-il qu'on n'apporte pas partout le même soin pour s'en débarrasser ? Pour répondre à cette question en peu de mots, on ne saurait mieux faire que de s'adresser cette autre : Pourquoi y a-t-il encore des routiniers ?

Il ne faut pas avoir été longtemps cultivateur pour s'apercevoir que les mauvaises herbes causent un tort considérable à la production. On est bientôt convaincu, et cela par une triste expérience, que là où les chiendents prédominent, il n'est pas possible de faire rendre à la terre l'équivalent de la rente à laquelle elle est soumise et des façons qu'elle nécessite pour être ensemencée dans de bonnes conditions. Que de terres cependant restent sans culture, sans préparations aucunes, pendant tout l'automne et même jusqu'au printemps ! Ne semblerait-il pas, d'après cela, que nous soyons impuissants pour arrêter la multiplication des végétaux inutiles qui se reproduisent d'eux-mêmes ? Il est évident que telle doit être l'idée de ceux qui ne sont pas familiers avec les pratiques agricoles ; et pourtant rien n'est moins vrai que cette opinion, car nous pouvons arriver à ce résultat par toutes espèces de moyens. Si on ne les emploie pas, c'est uniquement par négligence ou par indifférence.

Le premier de ces moyens est le déchaumage.

Voici comments'explique l'efficacité de cette opération :

Lorsqu'on fait un ensemencement de céréales d'hiver, les terres qui le reçoivent sont généralement dans un état de propreté convenable. Cependant elles renferment toujours sans qu'on s'en doute, des restes de racines et de mauvaises graines qui donnent naissance au printemps, à une végétation nuisible. Cette végétation prospère jusqu'à ce que les céréales, avec lesquelles elle se trouve associée, aient pris le dessus. Mais, à partir de cette époque, elle reste paralysée à défaut d'air et cet état d'inertie dure jusqu'au moment où la moisson est terminée.

Si l'on pratique le déchaumage immédiatement après que les produits sont enlevés du sol, les mauvaises herbes que l'on rencontre çà et là, déjà dérangées dans leurs fonctions vitales par la rapide croissance du froment et du seigle, finissent par succomber sous l'influence de cette opération. Si, au contraire, on attend pour donner cette façon préparatoire que les autres travaux de la ferme soient terminés, les plantes usurpatrices, notamment le chiendent, la millefeuille, le pas-d'âne, favorisées comme elles le sont par la libre circulation de l'air et par une haute température, se multiplient avec une effrayante rapidité et ne tardent pas à faire la conquête du champ. Il en résulte nécessairement qu'enterrées par le labour des semailles sans avoir été préalablement détruites, elles se représentent, à l'approche des premières chaleurs, plus vivaces que jamais et prennent la place des bonnes plantes. Voilà ce qui explique la grande utilité des labours effectués en temps opportun et le peu d'efficacité de ceux qui sont exécutés dans des saisons peu convenables.

Un point qui nous paraît avoir échappé à l'attention de la plupart des cultivateurs, même de ceux qui apprécient toute l'importance des déchaumages exécutés en vue de la destruction des mauvaises herbes, c'est la valeur des labours relativement à la désagrégation des argiles. On sait qu'en soumettant les diverses parties du sol à l'action des principes de l'atmosphère, on accélère la désagrégation des matières qui y sont contenues et que l'on offre ainsi aux végétaux les substances minérales indispensables à leur développement, dans l'état le plus propre à l'assimilation. On sait encore que, par ces motifs, la jachère produit des effets merveilleux pendant de longues années, lorsque toutefois on a la précaution de multiplier les labours pendant l'été et de les donner à différentes profondeurs. Pourquoi donc se borne-t-on à un simple déchaumage, dans l'espace qui sépare l'enlèvement d'une récolte et l'ensemencement d'une autre ? Pourquoi refuser de donner à la terre les façons qui contribuent si puisamment à augmenter sa fertilité ? Il est évident qu'en faisant suivre le déchaumage d'un ou de plusieurs labours avant de donner celui des semailles, la fécondité du sol s'accroîtrait comme par la jachère, sinon autant, au moins d'une manière très remarquable.

A cela, il y a une objection ; mais nous voulons la prévenir.

On dira qu'à l'époque de la moisson, les travaux sont si nombreux et si pressants que le cultivateur n'a pas le loisir de consacrer ses hommes et ses bestiaux à des travaux qui ne sont pas absolument indispensables. Sans doute, le moment est difficile ; mais au lieu d'employer la charrue pour le déchaumage et les opérations subséquentes, ne pourrait-on pas utiliser l'extirpateur, qui fonctionne d'une manière si admirable sans exiger, pour ainsi dire, ni bras, ni dépense dans le travail des bêtes à trait ? A l'aide de ce précieux instrument et d'un attelage de trois chevaux, on parvient à verser quatre hectares de terre pendant une journée de dix heures ; pour remplir le même office avec la charrue, il faut huit attelages de deux chevaux pendant le même laps de temps. Or, puisque les cultivateurs intelligents trouvent bien le moyen de donner, aussitôt après la moisson, un déchaumage à la charrue, il nous semble que s'ils attelaient à des extirpateurs les chevaux que réclament huit charrues pour labourer quatre hectares, ils pourraient donner les façons voulues à vingt hectares et arriveraient ainsi à ne plus rencontrer la moindre difficulté pour remuer la terre deux ou trois fois avant les semailles, afin de la mettre dans des conditions de fertilité qu'on ne peut lui faire acquérir par les moyens ordinaires. Le déchaumage pourrait, de cette façon, être fait aussitôt après la moisson.

F. RHIMÈRE

(*Le paysan du centre*)

Bibliographie

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés

Collections : **3** fr. **50** le volume broché

Toute abonnée au *Journal des Demoiselles* recevra au prix de faveur de 3 fr 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco

PRINCIPAUX AUTEURS :

MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 25 Septembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Commandant Paul Renard, Les Etapes de l'aviation et la grande semaine de Champagne. — H.-G. Wells, Au temps de la comète. Traduit de l'anglais par MM. H.-D. Davray et Kozakiewicz (II). — Paul Adam, Le goût des champs. — Edouard Rod, Le Mouvement des idées : Sur les riches. — Albert-Emile Sorel, Le Vieux Honfleur. — Poumiès de la Siboutie, Souvenirs d'un médecin de Paris (1789-1855), publiés par M. Joseph Durieux (IX).

Les Faits et les idées au jour le jour. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive. — Chronique financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Aviation : M. le marquis de Polignac, président de comité d'organisation de la Grande Semaine de Champagne, aux côtés de l'aviateur Lefèvre, effectuant un vol en aéroplane — Passage de Santos-Dumont au-dessus de la route de Saint-Cyr à Versailles.

Souvenirs d'un médecin de Paris : Duc de Polignac, ministre des affaires étrangères (1830). — Mgr de Quélen, archevêque de Paris (1830). — La Révolution de 1830 : le 5e de ligne refuse de tirer sur le peuple. — Dévouement du jeune Darcole. — Le peuple vainqueur, le 29 juillet 1830 : arrivée, dans la soirée, du duc d'Orléans au Palais-Royal.

Les grandes manœuvres du Centre : Le général Trémeau, généralissime de l'armée française, recevant les officiers étrangers. — Les zouaves effectuant un tir à la mitrailleuse. — Transport des mitrailleuses à dos d'hommes. — Le dirigeable « République » rentrant dans son hangar de Lapalisse. — La nacelle du « République » contenant le capitaine-pilote et ses aides.

La Fête des vendanges à Bordeaux : Représentation de *Bacchus* à Bordeaux. — Mme Félia Litvinne, dans son rôle de Cérès. — La reine des vendanges et ses dames d'honneur.

L'Espagne au Maroc : Le général Marina recevant une délégation des tribus avoisinant Lahedera, venues pour faire leur soumission.

L'instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MARCHÉS AUX PRUNES

Duras, 21 septembre.

Apport 600 à 800 quintaux environ. Vente en baisse et légère baisse sur le précédent.

Les cours ont varié :

Les 60/65 fruits au demi-kilo, de 37 à 39 fr, ; les 70/75 de 31 à 33 fr. ; les 80/85 de 24 à 26 fr. ; les 90/95 de 19 à 21 fr. ; les 100/105 de 15 à 16 fr. ; les 110/115 de 11 à 13 fr., le tout les 50 kilos. Fretin de 6 à 8 fr. selon grosseur et qualité.

Bulletin Financier

Paris, le 22 septembre

Le marché qui hier se montrait faible et hésitant fait preuve aujourd'hui de très brillantes dispositions. De gros achats sont enregistrés sur le Rio Tinto pour le compte de Londres.

En fin de séance on parle beaucoup d'une élévation très prochaine du taux de son escompte par la Banque d'Angleterre.

La Rente française regagne à 97,47 le terrain perdu hier.

Parmi les autres fonds d'Etats, l'Extérieure espagnole se tient à 96,40, le Portugais à 63,60 et le Turc à 93,70.

Les fonds russes sont fermes : le 3 0/0 1891 à 77, le 1896 à 75,15, le 5 0/0 1906 à 103,80 et le 4 1/2 nouveau à 97,27.

Les Etablissements de crédit sont toujours en bonne tendance. La Banque de Paris s'inscrit à 1725, le Comptoir d'Escompte à 752, le Crédit Lyonnais à 1342, le Crédit Foncier à 785 et la Société Générale à 685.

Dans le groupe des chemins français le Nord à 1723 est seul coté à terme.

Les obligations de 500 francs 5 0/0 de la Compagnie Française des Chemins de fer de l'Equateur sont bien tenues à 430 francs.

Les obligations 5 0/0 de la Société Hongroise de cuivres sont demandées à 370 francs.

Les obligations du port de Bahia sont fermes à 456 francs.

FORCE VIRILE retrouvée à tout âge par traitement scientifique inoffensif. Ouvrage explicatif gratis s. demande. Dr ORHNY, 20, r. Richer, Paris. Affections nerveuses, voies urinaires, estomac et autres maladies. *Consultations* : Mardi, Jeudi, Samedi, de 4 à 6 heures.

Pour les vendanges

EN VENTE

UNE BONNE CUVE

de 35 barriques

On en demande une

de 10 à 12 barriques

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

AUTOMOBILE SERPOLLET 10 H. P.

Coupé 3/4 de Luxe par Kellner

Parfait état : 3.000 fr.

Ecrire M. JEAN, 7, Rue Feydeau, Paris

Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : H. BACH & Cie - Cahors (Lot).

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

PATE STEINER

Attire et TUE

RATS ET SOURIS

VENTE : Pharm. & Drog.

LA PHOSPHIODE

est le **Reconstituant** et le **Dépuratif** le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

Chemin de fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, *par groupe de 5* au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour).

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont éte occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

PÈLERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1re classe : 64 fr. — 2e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, ou Bergerac, Le Buisson, Périgueux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, Rocamadour, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, ou Figeac, ou Capdenac, Rodez (1) Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse, ou St-Pons, Castres (Tarn), St-Sulpice (Tarn) Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1re classe : 90 fr. — 2e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc du Viaur, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viaur, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1re classe et de 5 francs en 2e classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Billets d'excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire : 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

2e itinéraire : 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zône définie ci-dessus.

Leur validité est de **15 jours**, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de **15 jours** moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de **10** à **50** 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

PUBLICATIONS

éditées par la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses principales gares et bureaux succursales.

Le Livret-Guide illustré (Notices, Tarifs, Horaires) 0 fr. 30 (franco 0 fr. 50).

Albums de photographies : *Souvenir de mon voyage en Touraine*, 1 fr. (franco 1 fr. 10) ; *Touraine, Bretagne Auvergne*, 0 fr. 20 (franco 0 fr. 25).

Cartes postales illustrées : *La Touraine et ses Châteaux*. 2 séries de 6 cartes chacune, la série 0 fr. 30 (franco : 0 fr. 35).

Brochures illustrées à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de Georges Sand). — LA BRETAGNE. — L'AUDE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU, ANGOUMOIS. — EXCURSIONS EN FRANCE. — ROUERGUE ET ALBIGEOIS.

Itinéraires géographiques à 0 fr. 10 franco (0 fr. 15)

De Tours à Nantes.
De Nantes à Landerneau, et embranchements.
D'Orléans à Limoges.
De Limoges à Clermont-Ferrand, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
De St-Denis-près-Martel à Arvant, ligne du Cantal.
De Tours à Angoulême.
D'Angoulême à Bordeaux.
De Tours à Vierzon.
De Tours à Montluçon.
De Limoges à Agen.
De Limoges à Montauban.
D'Eygurande à Aurillac.

Les affiches illustrées publiées par la Compagnie d'Orléans ainsi que 4 tableaux itinéraires *Touraine, Bretagne, Auvergne, Pyrénées*, entourés de reproductions photographiques, sont également mis en vente, s'adresser à l'Administration Centrale, Bureau de la Publicité, 1, Place Valhubert, Paris.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
10, Rue du Lycée
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

TABLEAU

présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en **1910**

NOMS DES COMMUNES	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
Arrondissement de Cahors	
CANTON DE CAHORS (NORD)	
Cahors (Nord)	15, 16, 18, 19, 20, 21 et 22 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.
Espère	19 et 20. de 1 h. à 4 h.
Mercuès	21, 22, 23, 25 et 26, de 9 à 12 heures et de 2 à 4 h.
Larroque-des-Arcs	21, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Lamadeleine	15, 16, 18, 19, 20, de 1 à 4 h.
Pradines	15, 16, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, de 12 a 4 heures.
Valroufié	22 et 23, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE CAHORS (SUD)	
Cahors (Sud)	15, 16, 18, 19, 20, 21 et 22 oct. de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h
Arcambal { Pasturat	15, 16 de 9 h. à 12 h
Arcambal { Bourg	15, 16, 18, 19 et 20, de 8 à 12 heures.
Labastide-Marnhac	23, 25, 26. de 1 à 4 heures.
Montat (le)	23, 25, de 8 h. 1/2 à 11 h.
CANTON DE CASTELNAU	
Castelnau	15 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Flaugnac	16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Cézac	19, 20, de 12 h. à 4 h.
L'Hospitalet	23, 25, de 1 h. à 4 h.
Pern	18, 19, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Saint-Paul-Labouffie	20, de 11 h. à 1 h.
Sainte-Alauzie	21, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
CANTON DE CATUS	
Boissières	26 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Catus	22, de 11 à 3 heures.
Craissac	15, de 12 h. à 4 h.
Labastide-du-Vert	28, id.
Maxou	15, 16, 18, de 12 h. à 4 h.
Nuzéjouls	23, id.
Saint-Denis	25, de 12 h. à 4 h.
Francoulès	19, de 11 à 3 heures.
Saint-Médard	27, de 12 à 4 heures.
Calamane	20, 21, de 12 h. à 4 h.
Junies (les)	15, 18, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE LALBENQUE	
Aujols	15 octobre, de 12 à 4 h.
Cieurac	16, de 12 h. à 4 h.
Cremps	18, de 12 à 4 h.
Flaujac	21, 22, de 8 h. à 11 h.
Fontanes	19, de 12 h. à 4 h.
Laburgade	20, id.
Lalbenque	21, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Montdoumerc	22, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE LAUZÈS	
Blars	23, 25 oct., de 12 à 4 h.
Cabrerets	21, 22, 23, 25, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Cras	15, de 1 h. à 4 h.
Lauzès	16, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Lentillac	18, 19, 20, de 12 à 4 h.
Orniac	15, 16, de 12 à 4 h.
Sabadel	18, 19, 20 de 9 à 11 h. et de 1 à 4
Saint-Martin-de-Vers	25, de 8 h. à 12 h.
Sauliac	15, 16, 18, de 12 h. à 4 h.
Sénaillac	21, 22, de 12 à 4 h.
Saint-Cernin	23, de 1 à 4 heures.
CANTON DE LIMOGNE	
Calvignac	18, 19, 20 oct. de 1 h. à 4 h.
Cénevières	21, 22, 23 de 9 à 12 et de 2 à 4
Concots	23 et 25. de midi à 4 h.
Lugagnac	16, de 12 h. à 4 h.
St-Martin-Labouval	15, 16, 18, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Limogne	15, de 1 h. à 4 h.
Varaire	25, de 1 à 4 h.

NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
CANTON DE LUZECH	
Albas	20, 21 octob., de 12 à 4 h.
Anglars-Juillac	19, 20, 21, de 12 à 4 h.
Bélaye	23, de 12 à 4 h.
Caillac	15, 16, 18, de 1 à 4 h.
Castelfranc	22, de 9 à 12, et de 2 à 4 h.
Douelle	18, 19, 20, 21, 22, de 9 h. à 12 h. et de 2 à 4 h.
Luzech	22, 23, 25, 26, de 9 à 12 h. et de 2 a 4 h.
Parnac	16, 18 et 19, de 12 h. à 4 heures.
Saint-Vincent	15, 16, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE MONTCUQ	
Lascabanes	15 16 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h à 4 h.
Montcuq	18, de 11 h. à 4 h
Saint-Cyprien	22, 23, de 12 à 4 h.
Saint-Laurent	21, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE	
Grézels	21, 22, 23 oct., de 1 à 4 h.
Lagardelle	25, 26, de 12 à 4 h.
Pescadoires	26, 27, de 1 h. à 4 h.
Prayssac	15, 16, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Puy-l'Evêque	25, de 1 à 4 heures.
CANTON DE SAINT-GÉRY	
Berganty	21, 22 oct., de 12 h. à 4 h.
Bouziès	18, 19, 20, de 9 h. à 12 h.
Cours	15, 16, 18, de 1 h. à 4 h.
Crégols	19, 20, de 12 h. à 4 h.
Esclauzels	21, 22, de 9 h. à 12 h.
Tour-de-Faure	19, 20, 21, 22, 23, de 12 h. à 4 h.
Saint-Cirq-Lapopie	15, 16, 18, de 9 à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
St-Géry { Bouziès-Bas	15, de 1 à 4. h.
St-Géry { Bourg	19, 20, 21, de 9 à 12 et de 2 à 4.
St-Géry { Masséries	16, 18, de 1 à 4 h.
Vers	19, 20, 21, 22, 23, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Arrondissement de Figeac	
CANTON DE BRETENOUX	
Bretenoux	16 octobre, de 2 h. à 4 h.
Prudhomat	19, 20, de 12 h. à 4 h.
St-Michel-Loubéjou	18, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE CAJARC	
Carayac	16 octobre, de 2 à 4 h.
Cadrieu	15, de 1 à 4 h.
Cajarc	15, 16, 18 de 9 à 12 et de 2 à 4
Frontenac,	22, de 1 à 4 h.
Gréalou	18, de 11 h. à 4 h.
Larnagol	19, 20, 21, 22, 23 de 1 à 4 h
Laroque-Toirac	19, de 12 h. à 4 h.
Marcilhac	19, 20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Montbrun	20, de 1 h. à 4 h.
Puyjourdes	26. de 1 à 4 h.
St-Chels	19, 20, de 12 h. à 4 h.
St-Jean-de-Laur	25, de 1 à 4 h.
St-Pierre-Toirac	21, de 12 h. à 4 h.
St-Sulpice	21, 22, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE FIGEAC (OUEST)	
Béduer	20 octobre, de 1 à 4 h
Lissac	20, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE LIVERNON	
Assier	18 octobre, de 1 h. à 4 h.
Boussac	21, de 9 h. à 11 h.
Brengues	15, 16, de 11 h. à 4 h.
Corn	22, 23, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Durbans	15, 16, de 12 h. à 4 h.
Espédaillac	15, 16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Grèzes	19, de 1 h. à 4 h.
Livernon	21, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Quissac	21, 22. de 12 h. à 4 h.
Reilhac	22, de 12 h. à 4 h.
Espagnac-Ste-Eulalie	18, 19, de 12 h. à 4 h.
Sonac	25, de 2 h. à 4 h.
St-Simon	23, de 1 h. à 4 h.

NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
CANTON DE SAINT-CÉRÉ	
Loubressac	21 octobre, de 1 h. à 3 h.
St-Céré	15, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h,
Arrondissement de Gourdon	
CANTON DE GOURDON	
Gourdon	16, 18, 19 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 2 h. à 4 h.
Anglars-Nozac	22, de 8 h. 1/2 à 10 h.
Payrignac	21, de 8 h. à 11 h.
St-Clair	15, de 12 h. à 4 h.
Souillaguet	20, de 1 h. à 4 h.
Vigan (le)	22, de 1 h. à 4 h.
St-Cirq-Madelon	23, de 12 h. à 2 h.
Rouffilhac	19, de 12 h. à 3 h.
CANTON DE GRAMAT	
Gramat	21 octobre, de 1 à 4 h.
CANTON DE LABASTIDE-MURAT	
Caniac	18, 19, 20, oct., de 1 h. à 3 h.
CANTON DE MARTEL	
Baladou	18, 19 octobre, de 1 à 4 h.
Creysse	18, 19, de 1 h. à 4 h.
Cuzance	20, de 2 h. à 4 h.
Floirac	21, 22, de 1 h. à 4 h.
Martel	16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Montvalent	15, de 2 h. à 4 h.
St-Denis	16, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE PAYRAC	
Fajoles	15 octobre, de 1 h. à 4 h.
Lamothe-Fénelon	19, 20, de 1 h à 4 h.
Loupiac	20, de 12 h. à 4 h.
Masclat	16, 18. de 8 h. à 11 h.
Payrac	21, de 8 à 11 h.
Roc (le) Bourg	15, 16, de 8 h. à 11 h.
Nadaillac	18, de 12 h. à 3 h.
CANTON DE SAINT-GERMAIN	
Concorès	19, 20, 21 octobre, de 1 h. à 4 h.
St-Germain	15, 16, 18, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
St-Chamarand	23, de 1 h. à 4 h.
Frayssinet	22, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE SALVIAC	
Dégagnac	15, 16, 18, 19, 20, 21, oct. de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Léobard	21, de 12 à 4 h.
Salviac	15, 16, 18, 19, 20 de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE SOUILLAC	
Lacave	20, 21 octobre, de 1 à 4 h.
Lachapelle-Auzac	15, 16, de 12 h. à 4 h.
Lanzac { Cieurac	21, de 12 h. à 4 h.
Lanzac { Bourg	20, 22, de 12 h. à 4 h.
Meyronne	22, 23 de 9 à 12 et de 2 à 4
Pinsac	15, 16, 18, de 12 h. à 4 h.
St-Sozy	15, 16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Souillac	18, 19, 20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE VAYRAC	
Bétaille	15 octobre, de 12 h. à 4 h.
Condat	19, de 1 h. à 3 h.
Vayrac	18, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Strenquels	20, de 1 h. à 3 h.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1re classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot
Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

Confiez tous vos achats; Confiez la préparation de vos ordonnances, à la Grande Pharmacie de la Croix-Rouge qui se recommande à tous par la qualité irreprochable de ses produits, par ses prix sensationnels de bon marché.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est *d'un goût désagréable* et d'une digestion difficile,

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté
pour le traitement et la guérison des :
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionaires,
Toux opiniâtre, Furoncles, etc.
Prix du fl. : 2 fr. au lieu de 3,50 ; le litre : 4,50 au lieu de 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans » contredit la **PHOSPHIODE.** C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée » des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de **PHOSPHIODE** renferme les principes dépuratifs et » fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à » du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

» La **PHOSPHIODE** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements » ganglionaires, fortifie les os.

» **C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.**

» Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

» Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de **rhumatismes, de bronchites » aiguës ou chroniques,** et de toutes les affections de poitrine.

» Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les » bronches.

Docteur OBTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE
et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS
Dépôt dans toutes les Pharmacies

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M .....

demeurant à .....

déclare souscrire à un abonnement d'un an, à dater du .....

Le soussigné s'engage à payer la somme de **neuf** *francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription* (**onze** *francs pour les départements non limitrophes*)

Signature et adresse de l'abonné